

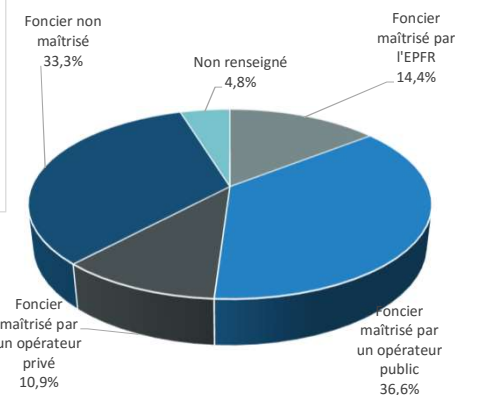
Répartition de la production de logements selon le quartier PLH

The map displays the Malabar Regional Municipality, outlined in red. Key locations within the municipality are labeled: 'Centre ville / Ravine à Marquet' near the coast, 'Saint-Laurent / Sainte-Thérèse' to the west, 'Ravine à Malheur' to the north, 'Pichette' in the central-western area, 'Rivière des Galets' to the south, and 'Dos d'Ane' to the east. The surrounding area includes 'Malabar' to the southeast. The map shows a mix of green (forests) and grey (developed areas) terrain.

Category	Count
1	1340
2	432
3	90
4	63
5	35

-

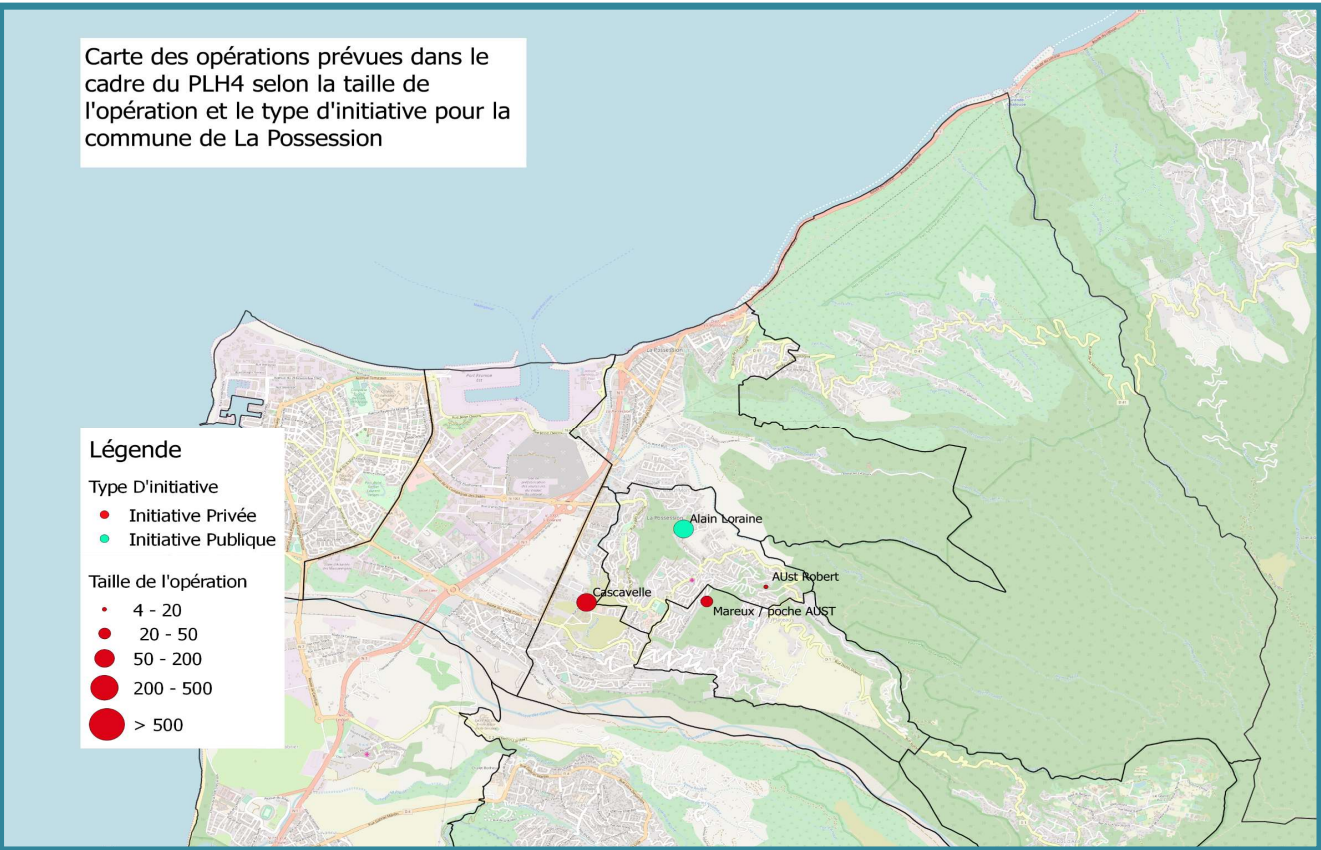
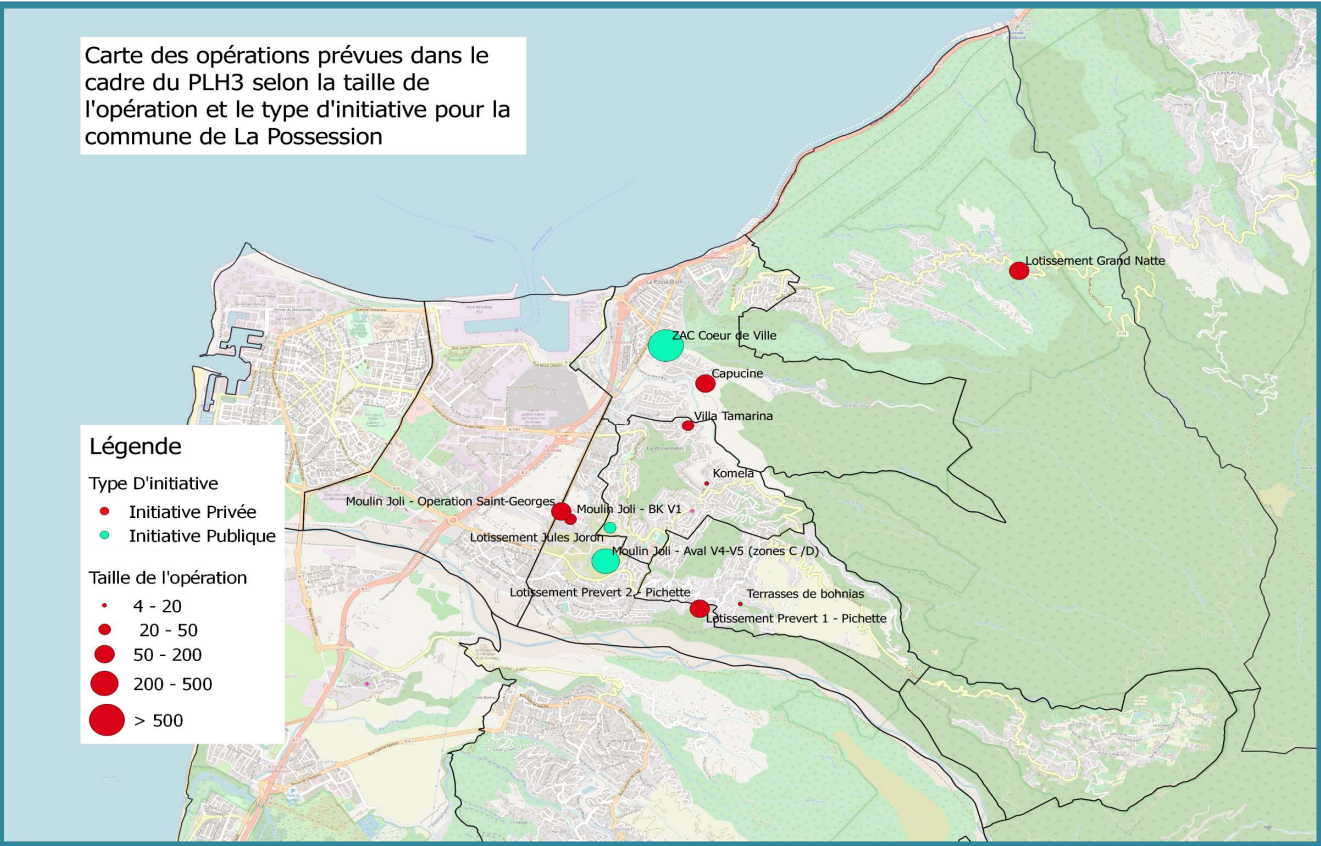
Type de maîtrise	Commune	Centre ville / Ravine a Marquet	Pichette	Ravine a Malheur	Riviere des Galets	St Laurent / St Thérèse
Foncier maîtrisé par les communes ou TCO	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Foncier maîtrisé par l'EPFR	14,4%	30,3%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Foncier maîtrisé par un opérateur public	36,6%	19,8%	0,0%	0,0%	67,7%	77,2%
Foncier maîtrisé par l'Etat / Région / Dpt	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Foncier maîtrisé par un opérateur privé	10,9%	2,6%	56,4%	80,9%	0,0%	0,0%
Foncier non maîtrisé	33,3%	37,2%	43,6%	19,1%	32,3%	22,8%
Non renseigné	4,8%	10,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%



Equipements	% logements
Non équipé	0,0%
Raccordable	3,2%
Raccordé	96,8%

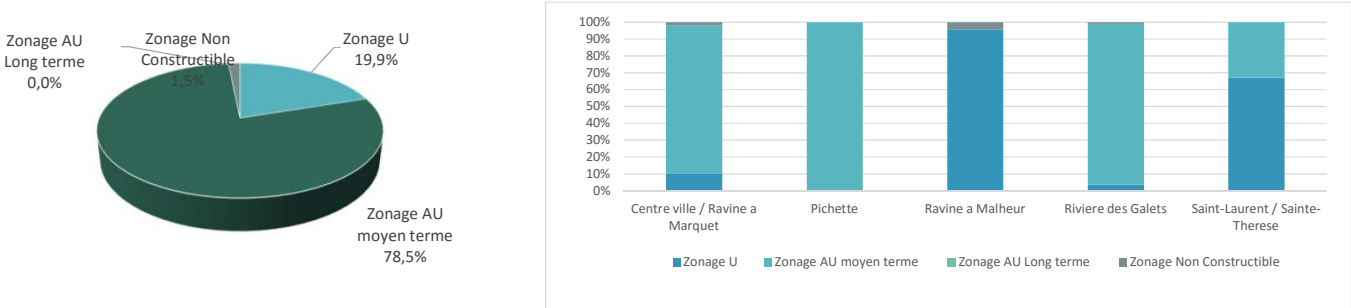
Location	Opérations	Réserve	Total
Centre ville / Ravine à Marquet	1350	50	1400
Saint-Laurent / Sainte-Thérèse	80	150	230
Rivière des galets	430	50	480
Pichette	0	180	180
Ravine à Malheur	70	0	70

Source : Inventaire foncier PLH3 - Traitement cartographique Egis - NOVEMBRE 2018



Zonage PLU des opérations prévues au PLH3

Zonage PLU	Commune	Centre ville / Ravine a Marquet	Pichette	Ravine a Malheur	Rivière des Galets	Saint-Laurent / Sainte-Therese
Zonage U	19,9%	10,3%	0,0%	95,9%	3,6%	67,1%
Zonage AU moyen terme	78,5%	87,8%	100,0%	0,0%	95,4%	32,9%
Zonage AU Long terme	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Zonage Non Constructible	1,5%	1,9%	0,0%	4,1%	1,0%	0,0%



Volumes de logements programmés dans les quartiers PLH au sein de la commune

Période	Production Commune	Objectif PLH3 commune	Centre ville / Ravine a Marquet	Objectif PLH3 quartier	Saint-Laurent / Sainte-Thérèse	Objectif PLH3 quartier	Rivière des galets	Objectif PLH3 quartier
2019-2021	824	2300	426	1350-1450	73	150-300	227	450-550
2021-2024	1136		914		17		205	
Total PLH3	1960		1340		90		432	
Objectif QPLH non programmé (réserve)	340		60		135		68	
Au-delà de 2024 (PLH4)	215		0		80		85	

Période	Production Commune	Objectif PLH3 commune	Pichette	Objectif PLH3 quartier	Ravine à Malheur	Objectif PLH3 quartier
2019-2021	824	2300	35	150-200	63	50-100
2021-2024	1136		-		-	
Total PLH3	1960		35		63	
Objectif QPLH non programmé (réserve)	340		140		12	
Au-delà de 2024 (PLH4)	215		50		0	

Analyse des opérations et vision pour la stratégie foncière de demain ?

La commune de la Possession mène deux opérations d'aménagement majeures :

- Moulin Joli
- Cœur de Ville

Ces deux opérations vont contribuer considérablement à l'objectif PLH3, en particulier Cœur de Ville.

Cette opération constitue plus spécifiquement un enjeu à l'échelle du Cœur d'agglomération en termes de production de logements, mais représente également la première opération au titre de la mise en oeuvre de l'Ecocité.

L'accompagnement à leur mise en oeuvre constitue un des enjeux majeur du PLH3, en termes

- de veille sur la programmation et son impact sur le marché, à la fois sur la maîtrise du diffus à l'échelle de la commune, mais également à l'échelle du Cœur d'Agglomération et des secteurs dits "Villes Relais" proches,
- de suivi des financements pour l'aménagement de ces opérations

La commune accompagne également le développement de logements dans le cadre d'opérations sur des fonciers privés, majoritairement localisés dans les secteurs urbanisés. Compte tenu des enjeux de développement sur les opérations publiques (Moulin Joli et Cœur de Ville), la commune devra veiller au rythme de sortie des opérations sur ces fonciers privés, mais également aux typologies de produits, afin d'éviter les effets de concurrence avec les opérations publiques.

Au delà du PLH3, l'objectif est d'anticiper les développements futurs, par le maintien d'une action foncière publique ou partenariale avec les opérateurs.